



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Section des Hauts-de-Seine

SNUIPP92

Céline Potvin
Secrétaire générale
Pascal Houdu
Secrétaire général adjoint

Nanterre, le 2 octobre 2011

Monsieur ROSSELET
Inspecteur d'Académie
Directeur des Services départementaux
de l'Education Nationale
Centre administratif départemental
167/177, avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Objet : Double commande entre les PES et les brigades

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons été alertés sur le fait qu'aucun temps institutionnel de double commande entre les PES et les Brigades n'est prévu. Il s'agit pour les PES de leur année de « formation ». C'est pour eux une année extrêmement chargée. Ce temps de double commande leur est nécessaire pour reprendre la classe dans de bonnes conditions. Dans l'intérêt de ces personnels, dans l'intérêt des élèves et plus généralement dans l'intérêt du service public d'éducation, nous demandons à ce que les PES puissent bénéficier d'une période de double commande avant de reprendre la classe en pleine responsabilité.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations distinguées.

Céline POTVIN – Pascal HOUDU